



Paris, le 12 novembre 2020

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Malgré les aménagements qui le distinguent du premier confinement, le “reconfinement” dont les modalités sont prévues par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, ne permet un accès aux espaces naturels que dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile. Or l'accès à la nature répond à un besoin vital pour la santé physique et mentale, sans induire de risque additionnel.

En effet la dernière note de l'OPECST, “Épidémie de COVID-19 – Point de situation”, du 28 octobre 2020 indique que la transmission de la COVID-19 s'effectue principalement via les gouttelettes émises par les personnes porteuses du virus, ainsi que par aérosols. L'Office en conclut : “Ces modes de transmission ont pour conséquence une forte transmission au sein du foyer familial ou des habitations collectives, tandis que le fait d'être en extérieur limite grandement les risques de contamination”. De fait, si elles n'engendrent pas de déplacement conséquent, se font seul ou entre personnes d'un même foyer, les sorties dans la nature ne présentent pas de risque sanitaire.

En revanche, les bénéfices de l'accès à la nature sont nombreux. Dans sa note du 2 avril 2020, le Conseil scientifique fait un premier bilan des effets d'un confinement sur la santé psychologique : “Parmi les effets délétères peuvent être mentionnés des effets psychologiques et psychiques, qu'ils soient actuels (troubles anxieux, dépression par exemple...) ou différés (troubles post-traumatiques, décompensation par exemple...), des violences, aussi bien envers autrui (violences sexistes et sexuelles, violences sur enfants) qu'envers soi-même (suicides)”. Les premières évaluations constatent une augmentation des comportements d'addiction : Santé Publique France indique le 13 mai 2020 que plus d'un quart des fumeurs ont augmenté leur consommation de tabac pendant la première période de confinement. Une étude Odoxa d'avril 2020 montre que plus d'un français sur deux a augmenté son temps d'utilisation des écrans.

À l'inverse, les effets bénéfiques de l'accès à la nature sur la santé mentale ne sont plus à prouver : réduction de l'anxiété, bien-être... Des travaux soulignent ses bienfaits pour la restauration attentionnelle, fonction cognitive essentielle au maintien de l'attention, à la lutte contre le stress et la fatigue cognitive.

.../...

Le Conseil scientifique insiste par ailleurs vivement sur la nécessité d'une "*large adhésion de nos concitoyens*" pour que les mesures soient efficaces, rappelant que "*les mesures imposées de manière autoritaire se sont souvent traduites par une prise en compte insuffisante à l'échelle personnelle*". Il est donc essentiel que les mesures prises soient proportionnées, justifiées et expliquées. Or l'interdiction d'accéder aux espaces naturels en période de confinement est vécue par nombre de nos concitoyens comme une restriction des libertés disproportionnée et inefficace au regard de l'objectif visé. Elle induit une inégalité de traitement, ne permettant l'accès aux espaces verts qu'à une partie privilégiée de la population, et est largement inadaptée au monde rural. Rendre possible un accès encadré à la nature, selon des modalités explicites, contribuerait à la cohérence du régime normatif du confinement, ce qui favoriserait l'adhésion aux règles sanitaires et donc leur respect.

C'est pourquoi, Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons d'autoriser l'accès aux espaces naturels de proximité, selon les conditions jugées nécessaires pour garantir la sécurité de tous.

A défaut de mesures gouvernementales en ce sens, le Conseil scientifique créé par l'article L3131-19 du code de la santé publique pourrait être saisi afin qu'il approfondisse les recommandations visant à pallier aux effets délétères du confinement, et étudie les conditions d'un accès encadré aux espaces naturels de proximité sans risque sanitaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Delphine Batho, Députée des Deux-Sèvres



Cosignataires :

Cédric Villani, Député de l'Essonne

Delphine Bagarry, Députée des Alpes-de-Haute-Provence

Paula Forteza, Députée des Français établis hors de France

Hubert Julien-Laferrrière, Député du Rhône

Aurélien Taché, Député du Val-d'Oise

Mathieu Orphelin, Député du Maine-et-Loire

Émilie Cariou, Députée de la Meuse

Albane Gaillot, Députée du Val-de-Marne

Guillaume Chiche, Député des Deux-Sèvres

Sébastien Nadot, Député de Haute-Garonne

Yolaine de Courson, Députée de Côte-d'Or